

Image not found or type unknown



Délai rétractation d'un devis

Par **tine999**, le **04/08/2010** à **21:25**

Bonjour,rrnNous avons accepté le devis d'un menuisier pour des volets en février dernier.rnCe devis ne mentionne pas de délai d'exécution des travaux.rnNous n'avons pas versé d'acompte.rnrnA ce jour, malgré de nombreux appels téléphoniques, fax et courrier en recommandé AR, nous n'avons plus de nouvelles du menuisier.rnrnAvons-nous le droit de nous rétracter ou sommes-nous liés à l'artisan ? Dans ce cas, combien de temps ? Nous aimerions faire appel à quelqu'un d'autre pour l'exécution des travaux avant l'hiver.rnrnMerci pour votre réponse.